

DGA Transitions Ecologique.

Pôle Bâtiments Durables

Réf. : BL/DGA TEEM 2026
Dossier suivi par : Béatrice Laveillé
Mail : beatrice.laveille@landes.fr

Entreprise

Le 15 09 2026

Objet Suppression des bornes au sol et ceinturage des salles par goulottes au collège Léon des Landes à Dax (40 100) .Affaire 2026PBD056

Madame, Monsieur,

Le Département des Landes envisage la suppression des bornes au sol et le ceinturage des salles par goulottes au collège Léon des Landes à Dax (40 100). Pour répondre à ces besoins, les prestations à réaliser sont énumérées dans le cadre ci-dessous :

Prestations
Voir CCTP et DPGF

Si ces prestations vous intéressent, vous voudrez me remettre votre proposition qui devra me parvenir au plus tard **le 01 10 2026 à 10 heures. Les prestations seront réalisées impérativement pendant les vacances scolaires d'octobre 2026.**

Avant de remettre votre proposition, je vous invite à prendre contact pour une visite des lieux **obligatoire**:

Collège Léon des Landes – 2 boulevard du collège – 40 100 DAX
Mr DELAMARRE – GALOU , Secrétaire générale 05 58 56 36 58

Remise des offres par voie électronique : autorisée

Critères de jugement des offres :

1. Valeur technique : (60 points)

a). Analyse du sous critère « cahier des matériels et matériaux » (20 points) :

- Le cahier des marques et modèles des matériaux et/ou matériels que le candidat propose de mettre en œuvre dans le cadre de son offre.

Nota : La liste des fiches des matériels et matériaux est fournie dans la consultation.

Important : Il est précisé que l'absence ou la non-conformité d'une ou plusieurs fiches techniques produits entraînera l'irrégularité de l'offre.

Hôtel du Département
23, rue Victor Hugo
40025 Mont-de-Marsan Cedex
Tél. : 05 58 44 47 33
Courriel : amenagement@landes.fr

Pondération du sous-critère:

Description du cahier	Présentation incomplète		
	Présentation complète (L'ensemble des fiches demandées est présenté)		
Qualité du cahier	Présentation très complet (Au moins 5% de fiches supplémentaires est présenté)		
Insuffisante des matériels et matériaux sont de qualité inférieure à ceux décrits dans le CCTP)	Offre irrégulière		
Requise (L'ensemble des matériels et matériaux sont de qualité égale à ceux décrits dans le CCTP)	Offre irrégulière	15	18
Supérieure (5 % au moins des matériels et matériaux sont de qualité supérieure à ceux décrits dans le CCTP, le reste est de qualité égale)		17	20

b).Analyse du sous critère « organisation affectée à l'opération » (30 points) :

Un guide de fonctionnement détaillé exposant les dispositions envisagées par le candidat pour répondre aux spécificités du marché et présentant :

1 - L'organisation mise en place au sein de l'entreprise ou du groupement, affectée au chantier indiquant l'organigramme dédié à l'opération avec le nombre et qualité des opérateurs indiquant les compétences et savoir-faire particuliers (Habilitations professionnelles), leur identité, leurs qualifications professionnelles, leurs certificats d'habilitations ou titre de formations professionnelle à exécuter des travaux pour des raisons de sécurité du travail, des compétences et savoir-faire particuliers **(10 points)**

Nota :

Amiante : présence d'amiante éventuelle repérage en cours. Attestation de travaux en sous-section 4 en cours de validité obligatoire : une attestation de compétences (OP) certifiée par un organisme accrédité est à fournir pour les intervenants (en cas d'absence de cette attestation, cela entrainera l'irrégularité de l'offre).

Travaux d'ordre électriques : l'entreprise assurera l'ensemble des consignations, remise sous-tension et mise en service. Elle devra présenter les attestations de formation à l'habilitation électrique en cours de validité (<3ans) établie par un organisme agréé pour l'ensemble du personnel qui interviendra sur le chantier.

Les niveaux requis minimums sont :

1 BC

1 B2V

1 ou plus B1V

En cas d'absence de ces attestations, cela entrainera l'irrégularité de l'offre.

Pondération du sous-critère

Pondération de sous-critère	
Description de l'organisation mise en place très précise Organisation mise en place très adaptée	10
Description de l'organisation mise en place précise Organisation mise en place adaptée	7
Description de l'organisation mise en place succincte Organisation mise en place peu adaptés	4
Absence de description de l'organisation mise en place Absence d'organisation	0

2 - Permanence de l'encadrement sur chantier (titulaire et suppléant) **(3 points) :**

Pondération de sous-critère	
Permanence assurée	3
Permanence non assurée	0

3 - Périodes de fermeture pendant l'année afin de vérifier la compatibilité avec les périodes de vacances scolaires **(2 points)**.

Pondération de sous-critère	
Planning compatible	2
Planning non compatible	0

4 - Les modes opératoires, les procédés techniques envisagés pour la réalisation du chantier et autres précisions que souhaite apporter le candidat **(15 points)**

Pondération de sous-critère	
Description des modes opératoires, procédés techniques très précises Modes opératoires, procédés techniques très adaptés	15
Description des modes opératoires, procédés techniques précise Modes opératoires, procédés techniques adaptés	9
Description des modes opératoires, procédés techniques succinctes Modes opératoires, procédés techniques peu adaptés	4
Absence de description des modes opératoires et procédés techniques Absence des modes opératoires et procédés techniques	0

c). Analyse du sous critère « valeur environnementale et développement durable » (10 points) :

Un plan environnemental comprenant :

- Les moyens mis en œuvre pour maîtriser les impacts environnementaux du chantier,
Mesures de réduction des émissions liées aux déplacements dans le cadre d'exécution des marchés
Recours à l'utilisation de véhicules économes et peu ou pas polluants
- Les moyens mis en œuvre pour limiter des nuisances en particulier auprès des riverains du chantier, des utilisateurs, etc.
- Les dispositions prises pour assurer le traitement des déchets et notamment la valorisation et/ou le réemploi des déchets et des produits déconstruction du Bâtiment.

Pondération de sous-critère	
Plan très précis et très adapté	10
Plan précis et adapté	6
Plan succinct et moyennement adapté	3
Absence de plan	0

Toutes les pièces constitutives a, b et c du mémoire technique seront rendues contractuelles de fait par l'acceptation de l'offre lors de la notification du marché.

2. Prix des prestations (pondération : 40)

Note = 40 x (prix de l'offre la plus basse / prix de l'offre considérée)

L'Offre devra impérativement contenir sous peine de non-recevabilité et de rejet de l'offre :



- Le DPGF dûment complété et signé
- la fiche de visite dûment complétée et signée
- Un mémoire technique incluant entre autres **la liste et les fiches techniques** des matériaux et/ou matériels que le candidat propose de mettre en oeuvre dans le cadre de son offre, les copies des certificats de qualification et les références de travaux.
- Le tableau des fiches produit complété
- L'attestation d'assurance en responsabilité civile
- La garantie décennale

Je vous prie d'accepter, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Jean-Charles DULAU
Responsable du Pôle Bâtiments Durables